

INSTALLATION d'un poste téléphonique à la Montagne

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 3 Juin 1958

Mesdames,

Messieurs,

Par délibération en date du 26 Juillet 1957, notre collègue COLLET avait demandé d'envisager la possibilité d'installer un poste supplémentaire au dispensaire de la Montagne 15ème Km.

L'installation de ce poste coûterait 50.500 Fr.

Je vous prie de bien vouloir m'autoriser à mandater la dépense./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

M. GUINOT. - Je ne suis pas contre l'installation de ce poste mais je dois attirer l'attention de mes collègues sur l'éventualité de la prise en charge des dispensaires par le Département.

M. MANES. - Nous demandons simplement le transfert du poste de l'école au dispensaire.

M. GUINOT. - Pour le motif que je viens d'exposer j'estime cette dépense inutile pour l'instant.

Après échange de vues, à l'unanimité, le Conseil décide de renvoyer la question à la prochaine séance.